

# LA MUSIQUE

**La musique en spécialité au baccalauréat :  
Osez la différence !**

**Le lycée Jeanne d'Arc est le seul établissement public d'enseignement secondaire du Puy-de-Dôme à proposer un baccalauréat avec la musique en option de spécialité (L-musique, dite « option lourde »).**

## Les différents choix :

- **Un enseignement facultatif** de deux heures hebdomadaires, ouvert à toutes les séries.
- En 2<sup>nde</sup>, cet enseignement facultatif prépare également à l'option de spécialité des classes de Première et Terminale littéraires.
- **Un enseignement en option de spécialité**, de cinq heures hebdomadaires pour les classes de Première et de Terminale littéraires.
- Les activités proposées sont fondées sur l'écoute musicale, la pratique collective vocale et instrumentale, le ressenti et l'analyse de musiques issues de divers horizons.

## IMPORTANT

**Niveau :** tout élève motivé est a priori apte à suivre avec profit l'enseignement. **Aucun niveau minimal précis n'est requis à l'entrée de ces options**, même si un minimum est souhaitable.

**Débouchés :** l'option de spécialité est adaptée, entre autres, à ceux qui désirent se préparer à une carrière musicale (musicologie, conservatoire...), ceci sans aucune obligation.

**Instrument :** une pratique musicale (instrument ou chant), même de niveau modeste, est nécessaire **mais il n'est nullement obligatoire d'être inscrit au Conservatoire, ni d'avoir un « haut niveau » préalable pour le choix de l'une ou l'autre de ces options.**

Chaque élève pratique son instrument (ou chant) individuel au sein d'une structure de son choix (cours privés, école de musique, association, conservatoire...), le lycée ne dispensant pas de cours individuels d'instruments.

**Cumul des options** : afin de ne pas trop surcharger l'emploi du temps, (pour se ménager des plages horaires de travail personnel, indispensable aux progrès dans les études), il paraît inutile de choisir simultanément l'option facultative et l'option « obligatoire » de musique, notamment pour le niveau de première.

En revanche, leur cumul est plus légitime en classe de Terminale, car le programme, différent et complémentaire dans les deux options, permet un ajout de points non négligeable lors des épreuves du Baccalauréat.

### **Ateliers de pratiques collectives et chorale**

Un atelier de pratique vocale collective (chorale) et instrumentale, obligatoire en option de spécialité, existe en complément du cours.

- Des ateliers libres de pratique instrumentale sont proposés à la demande des élèves ou du professeur en vue de réaliser des concerts vocaux et instrumentaux.
- Les élèves inscrits dans la section musique de spécialité participent à une vie musicale collective. Il est donc implicite qu'ils doivent prendre en compte leur participation éventuelle en tant qu'instrumentistes à des concerts sous diverses formes.

### **Le lycée propose deux salles de travail instrumental équipées de pianos**

- **Inscription dans la section « L- musique »**  
Aucune sélection (test ou entretien) n'est effectuée à l'entrée des options.

#### **Lycée Jeanne d'Arc**

40 avenue de Grande-Bretagne  
63000 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 92 66 10

Fax 04 73 90 40 70

E-mail [ce.0630019d@ac-clermont.fr](mailto:ce.0630019d@ac-clermont.fr)